

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021042910

Dossier numéro : 2021-10-14/10

Titre

14 OCTOBRE 2021. - Arrêté modifiant l'arrêté du Président du comité de direction du SPF Finances du 15 juin 2018 établissant les tâches dont l'Administration Sécurité juridique est chargée, et déterminant les compétences ainsi que le siège de ses services opérationnels

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 28-10-2021 page : 110396

Entrée en vigueur : 28-10-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). A l'article 4, § 1, alinéa 2, 4° de l'arrêté du Président du comité de direction du SPF Finances du 15 juin 2018 établissant les tâches dont l'Administration Sécurité juridique est chargée, et déterminant les compétences ainsi que le siège de ses services opérationnels, dans le texte en français, les mots "l'établissement et" sont insérés entre le mot "concerne" et le mot "la".

[Art. 2](#). A l'annexe du même arrêté, sous les mots "BUREAU DE SECURITE JURIDIQUE DE DINANT" les mots "Siège: Dinant" sont remplacés par les mots "Siège: Ciney".

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge, à l'exception de l'article 2 qui entre en vigueur le 3 novembre 2021.